

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE
*Département du statut, de la déontologie
et des affaires générales des magistrats – A3
Section du recrutement, de la formation
et des affaires générales des magistrats – S2*

PARIS, LE 30 SEPTEMBRE 2010

N° téléphone : 01.44.77.64.28
N° télécopie : 01.44.77.22.11
Mèl : Laurence.Chaintron@justice.gouv.fr

Circulaire Note
Date d'application :
Réponse à l'administration centrale
avant le 8 octobre 2010

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

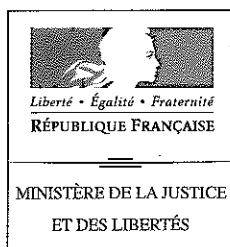
Note N° : SJ.10.304.A3/30.09.10
Référence de classement : A3-S2/LC/IHEDN/SEPP/NOTE-SEM-SEPP 2010 doc
Mots clés : Séminaires thématiques, SEPP, IHEDN
Titre détaillé : Séminaires thématiques « sécurité économique et protection du patrimoine » (ex séminaire sur les menaces d'investigation extérieures) organisés par l'Institut des hautes études de défense nationale les 19 et 20 octobre et 17 et 18 novembre 2010.
Texte(s) source(s) :
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : non si oui B.O. J.O.

INTRANET – Permanente - temporaire jusqu'au : 17 novembre 2010

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : Note proprement dite et annexes



DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 30 SEP. 2010

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

DÉPARTEMENT DU STATUT, DE LA DÉONTOLOGIE
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES - A3

à

Section du recrutement, de la formation
et des affaires générales - S2 -

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

OBJET : séminaires thématiques « sécurité économique et protection du patrimoine »
organisés par l'IHEDN (programme dernier trimestre 2010).

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut des hautes études de défense nationale organise en partenariat avec la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et l'agence nationale des systèmes d'information (ANSSI) des séminaires thématiques « sécurité économique et protection du patrimoine » (ex séminaire sur les menaces d'investigations extérieures).

Les deux prochaines sessions auront lieu les :

- 19 et 20 octobre 2010,
- 17 et 18 novembre 2010.

Ces sessions sont préférentiellement réservées aux hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur ainsi qu'aux magistrats. Le programme prévisionnel figure en pièce jointe à la présente note.

L'attention des candidats doit être particulièrement appelée sur leur nécessaire motivation personnelle et l'obligation d'assiduité. Il s'agit d'une condition essentielle. Aussi convient-il qu'ils soient assurés de pouvoir disposer du temps et des facilités indispensables.

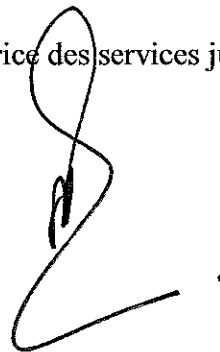
Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser les éventuelles candidatures avec un avis motivé **dix jours avant le début de chaque session par télécopie (01.44.77.22.11) et par courrier.**

Chaque dossier devra comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- une fiche de candidature conformément au modèle joint en annexe ;
- une déclaration manuscrite et signée : le postulant doit expressément indiquer qu'il prend l'engagement d'une présence permanente pendant les journées prévues par le séminaire ;
- l'accord écrit des chefs de la juridiction dans laquelle le candidat est en poste et l'appréciation de ce supérieur hiérarchique sur les aptitudes de l'intéressé (annexe 1) ;
- l'engagement de la cour dont dépend le candidat de prendre en charge les frais de déplacement.

Les frais d'inscription exigés par l'Institut des hautes études de défense nationale seront pris en charge par la chancellerie. Seuls les frais de déplacement que les auditeurs sont susceptibles d'engager pour se rendre de leur résidence administrative à Paris, siège de l'Institut, seront pris en charge sur les crédits de fonctionnement de votre cour.

La directrice des services judiciaires



Véronique MALBEC

Séminaires thématiques « sécurité économique et protection du patrimoine »
19 et 20 octobre 2010

NOM : Prénom :
Fonctions :
Jurisdiction :
Tél. professionnel.....Télécopie..... Tél. personnel.....
Je soussigné(e),, m'engage à participer au séminaire thématique « sécurité économique et protection du patrimoine » des 19 et 20 octobre 2010.
Fait àLe.....
Signature

Avis circonstancié du chef de juridiction

Fait àLe.....
Signature

Avis circonstancié du chef de Cour

Fait àLe.....
Signature

**Séminaires thématiques « sécurité économique et protection du patrimoine »
17 et 18 novembre 2010**

NOM : Prénom :
Fonctions :
Juridiction :
Tél. professionnel..... Télécopie..... Tél. personnel.....
Je soussigné(e),, m'engage à participer au séminaire thématique « sécurité économique et protection du patrimoine » des 17 et 18 novembre 2010.
Fait à Le.....
Signature

Avis circonstancié du chef de juridiction

Fait à Le.....
Signature

Avis circonstancié du chef de Cour

Fait à Le.....
Signature



**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
DE DÉFENSE NATIONALE**

Bureau Intelligence économique

Séminaires thématiques : Sécurité économique et protection du patrimoine

Modalités de participation, programme et demande d'inscription



PREMIER MINISTRE

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Objectifs

- Souligner la réalité et l'étendue des menaces dans les domaines politiques, militaires, économiques, scientifiques et industriels, ainsi que l'ampleur des préjudices qu'elles peuvent causer aux entreprises et à la collectivité nationale.
- Sensibiliser les participants aux risques d'intrusions provenant de puissances ou d'intérêts extérieurs auxquels ils peuvent être confrontés dans leur activité.
- Présenter les réponses défensives et offensives prévues au niveau gouvernemental pour contrer ces menaces.

Contenu pédagogique

Organisés en partenariat avec la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), les 6 séminaires annuels réunissent en moyenne 40 participants chacun.

Chaque séminaire se déroule sur deux journées, comprend 6 à 8 conférences (à l'École militaire et dans les locaux de la DGSE) et porte principalement sur les différents modes d'acquisition de l'information, la sécurité des systèmes d'information et les nouveaux risques d'intrusion.

Public

Cadres d'entreprises publiques ou privées, d'établissements publics, de l'administration et officiers supérieurs.

Ces séminaires sont destinés aux personnes de nationalité française.

- Membres des administrations ou d'établissements publics ayant des responsabilités dans les systèmes de communication et d'information,
- Chercheurs et universitaires,
- Cadres de catégorie A et correspondants de Défense des services extérieurs de l'État,
- Ingénieurs et administrateurs du secteur de l'énergie,
- Cadres du secteur privé.

Modalités de participation

L'inscription est libre, mais généralement les participants sont proposés par leur ministère ou leur entreprise, à la suite de l'appel à candidatures lancé par l'IHEDN, ou ils se proposent spontanément. **Les candidatures sont soumises à une double sélection, de la part de l'IHEDN et des services coorganisateur. Le nombre de places est limité. Ces séminaires sont destinés aux personnes de nationalité française.**

Frais d'inscription

Tarif : 200€* nets de taxe**

* montant couvrant la totalité des frais de formation et de restauration (merci de préciser si vous suivez un régime alimentaire particulier). **L'IHEDN est un établissement public non assujéti à la TVA.

Dates

- Session n°297 : mardi 19 et mercredi 20 octobre 2010
- Session n°298 : mercredi 17 et jeudi 18 novembre 2010
- Session n°299 : mardi 18 et mercredi 19 janvier 2011
- Session n°300 : mardi 29 et mercredi 30 mars 2011
- Session n°301 : mardi 10 et mercredi 11 mai 2011

Lieu

École militaire (21 place Joffre, 75007 PARIS)

Métro : École militaire ou La Motte-Picquet Grenelle

Contacts

Bureau Intelligence Economique

- Responsable des formations intelligence économique : Marjorie LEBRUN

Marjorie.lebrun@ihedn.fr

Tél. : 01.44.42.31.79

- Chargés de mission, responsables de séminaires : Virgil DA SILVA MARQUES et Stéphanie SAÏB

Courriel : intelligence-economique@ihedn.fr

Adresse postale : IHEDN - 21, Place Joffre - 75700 Paris SP 07

Fax : 01.44.42.42.18

DEMANDE D'INSCRIPTION

SÉMINAIRE « Sécurité économique et protection du patrimoine »

À RENVOYER À : IHEDN/DSAED/BIE

Marjorie Lebrun, responsable des formations intelligence économique

21, Place Joffre - 75700 Paris SP 07

SESSION :

(Merci d'indiquer le numéro et les dates de la session à laquelle vous souhaitez participer – dates indiquées ci-dessus)

CANDIDAT (E) :

M., Mme, Mlle :

Prénom :

Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Nationalité* :

Téléphone professionnel :

Fax :

Adresse domicile :

Courriel :

Acceptez-vous que votre adresse mail soit communiquée à l'ensemble de votre promotion ?

oui non

L'Union des associations de l'IHEDN produit chaque année un annuaire, largement diffusé et sur lequel sont inscrits les auditeurs de toutes les sessions organisées par l'Institut.

o Acceptez-vous que vos nom et prénom apparaissent dans l'annuaire ?

oui non

o Acceptez-vous que toutes vos coordonnées figurent sur cet annuaire ?

oui non

Responsabilités actuellement exercées (nota : CV à joindre obligatoirement) :

Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ? Quelles sont vos attentes ?

Comment avez-vous connu l'IHEDN ? :

ENTREPRISE OU ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom de l'organisme (code NAF) :

Adresse :

Nom de la personne en charge du dossier :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

Fax :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) :

À :

le :

Signature :

Signature de la personne engageant la dépense:

Nom et fonction du signataire :

Cachet de l'entreprise :

* Ces séminaires sont destinés aux personnes de nationalité française

MODALITÉS D'INSCRIPTION

▪ Inscription

- remplir une demande (document ci-dessus) par le candidat.
- toute demande d'inscription sera définitivement validée dès lors qu'elle aura été visée par le service financier de l'organisme qui prend en charge la dépense.

▪ Frais et procédures de paiement

- 200 €* nets de taxe**

* montant couvrant la totalité des frais de formation et de restauration (merci de préciser si vous suivez un régime alimentaire particulier). **L'IHEDN est un établissement public non assujéti à la TVA.

○ **Si les frais d'inscription sont réglés par l'établissement auquel appartient le candidat :**

La demande d'inscription, visée, est à envoyer à l'IHEDN au moins dix jours avant le cycle. Une facture sera adressée en retour pour obtenir le règlement.

○ **Si les frais d'inscription sont réglés par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé:**

La demande d'inscription doit être visée par l'OPCA et transmise à l'IHEDN. Une facture sera adressée à l'OPCA en retour pour obtenir le règlement.

○ **Si les frais d'inscription sont réglés par le candidat lui-même :**

Un chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'IHEDN devra parvenir à l'Institut au moins dix jours avant le début du cycle. Un reçu sera établi sur demande.

▪ Documents à fournir

- le bulletin d'inscription dûment rempli par le candidat et l'organisme gestionnaire,
- un curriculum vitae à jour.

Le tout est à adresser à l'adresse suivante : IHEDN/DSAED/ BIE
21, Place Joffre - 75700 Paris SP 07

▪ Documents adressés au candidat

- **Après clôture des inscriptions et sélection des candidats**, l'IHEDN adressera au candidat ou à son organisme gestionnaire :

- une lettre d'acceptation de la candidature (par voie postale ou par courriel),
- le programme,
- une convention de stage pourra être produite sur simple demande de l'entreprise ou l'organisme de gestion.

- **En fin de stage**, l'IHEDN

- remet aux stagiaires une attestation de stage,
- adresse aux entreprises ou organismes de gestion une facture et une attestation de stage.

▪ Désistement

En cas de désistement, moins de 8 jours avant la date du début de la formation, le règlement sera intégralement dû à l'IHEDN.

L'IHEDN est un organisme formateur (n° de déclaration d'activité : 1175 P0159 75)
N° de SIRET : 197 546 864 000 12 - Code APE : 8542Z



PREMIER MINISTRE



SÉMINAIRE
« SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DU PATRIMOINE »
PROGRAMME TYPE

Objectif :

- Souligner la réalité et l'étendue des menaces dans les domaines politiques, militaires, économiques, scientifiques et industriels ainsi que l'ampleur des préjudices qu'elles peuvent causer aux entreprises et à la collectivité nationale.
- Sensibiliser les participants aux risques d'intrusions provenant de puissances ou d'intérêts extérieurs auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur activité.
- Présenter les réponses défensives et offensives prévues au niveau gouvernemental pour contrer ces menaces.

MARDI	08h15 – 08h50	Accueil et remise des dossiers à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) * École militaire 21 Place Joffre – 75007 PARIS (Métro La Motte-Picquet-Grenelle)
	08h50 – 09h00	Ouverture: Présentation du séminaire
	09h00 – 11h00	« Les dispositifs de prévention en matière de sécurité économique » Conférence par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI)
	11h15 – 12h45	« Les intrusions sur les systèmes d'information et de communication, les cas de cybercriminalité » Conférence et présentation pratique par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI)
	14h30 – 15h45	« La sécurité des systèmes d'information et de communication » Conférence par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) <i>pause</i>
	16h00 – 17h30	« La sécurité des systèmes d'information et de communication » (suite) Conférence par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

* Pièce d'identité exigée pour l'entrée dans les locaux

MERCREDI	08h15	<p>Accueil à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) *</p> <p style="text-align: center;">128, boulevard Mortier – 75020 PARIS (Métro : Porte des Lilas)</p>
	9h00 – 11h00	<p style="text-align: center;">« L'organisation et les modes d'action des services de renseignement »</p> <p style="text-align: center;"><i>Conférence et présentation pratique par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)</i></p>
	11h15 – 12h45	<p style="text-align: center;">« Les interceptions radioélectriques »</p> <p style="text-align: center;">Conférence par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)</p>
	14h00 – 15h15	<p style="text-align: center;">« La protection du patrimoine industriel et économique »</p> <p style="text-align: center;"><i>Conférence par la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD)</i></p>
	15h30 – 17h30	<p style="text-align: center;"><i>pause</i></p> <p style="text-align: center;">« La protection du patrimoine industriel et économique » (suite)</p> <p style="text-align: center;"><i>Conférence par la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD)</i></p>

*** Pièce d'identité exigée pour l'entrée dans les locaux**